

Objectif : amélioration de la communication auprès des familles

L'accueil de loisirs constate que les familles ne sont pas suffisamment informées sur les aides qui peuvent être déduites.

Rappel : l'accueil de loisirs est financé par les familles et par Charlieu Belmont Communauté, qui prend en charge le reste. Celui-ci est subventionné par la Caisse d'Allocation Familiale(CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Voici donc une présentation des différentes aides qui peuvent être déduites par l'accueil de loisirs ou remboursées directement aux familles.

| Quelle aide? | Pour qui ? | La période d'attribution | Le montant à déduire de la participation familles | Vers qui se renseigner ? |
|--|--|--|--|---|
| Les mairies et collectivités | | | | |
| Maire de BELLEROUCHE | Les enfants dont les familles résident à BELLEROUCHE | Les vacances scolaires et les séjours | 5€ par jour 2,50€ par demi-journée | Renseignements auprès de votre mairie et de l'al intercommunal |
| Mairie de CUINZIER | Les enfants dont les familles résident à CUINZIER | Les vacances et les séjours de juillet-aout | En 2020 : 4€ par jour pour les QF entre 0 et 400€, 5,10€ par jour pour les QF entre 401 et 700€, 4,80€ pour les QF entre 701 et 850€, 4,50€ pour les QF entre 851€ et 990€ | |
| Mairie de SEVELINGES | Les enfants dont les familles résident à SEVELINGES | Les séjours | 4€ par jour en séjour | |
| Mairie de SAINT IGNY DE ROCHE | Les enfants de moins de 18 ans dont les familles résident à SAINT IGNY DE ROCHE | Les vacances et les séjours de juillet-aout | 2€ par jour | |
| L'employeur, le comité d'entreprise | | | | |
| Le Comité National d'Action Sociale : CNAS | Aux enfants des agents de collectivités territoriales | 1 fois par an | Séjour vacances : enfant et jeune 46 à 80 € par an et par enfant Accueil de loisirs : 35 à 55 € par an et par enfant | L'employeur |
| Comité de Gestion des Œuvres Sociales : CGOS | Pour les enfants de 4 à 11 ans dont les parents travaillent en milieu hospitalier. Agent de la fonction publique hospitalière | Toutes les périodes | Montant au quotient familial 578 : 3,25 euros par jour | L'employeur |
| Comité d'Entreprise Malerba A Cours la Ville | Aux enfants dont les parents sont employés par l'entreprise Malerba et ayant 1 an d'ancienneté | Toutes les périodes | 20€ par trimestre et par enfant | L'employeur Présentation à l'accueil de loisirs de l'attestation de droit. |
| Le Chèque Emploi Service Universel : CESU | / | / | / | L'employeur |
| Les Chèques Vacances : CV | / | / | / | L'employeur |
| D'autres comités d'entreprise peuvent déduire directement à la famille, se renseigner auprès de votre CE. (ex : banque...) | | | | |

| Quelle aide? | Pour qui ? | La période d'attribution | Le montant à déduire de la participation familles | Vers qui se renseigner ? |
|--|---|--------------------------|--|--|
| Autres : | | | | |
| Département de la Loire | Aux enfants dont les familles font la demande auprès d'un travailleur social. | / | / | Démarche auprès du département de la Loire Mme CHASSAIN (travailleur social) du département Antenne à Belmont de la Loire Coordonnées : 04 77 23 24 57 |
| MSA : Mutualité Sociale Agricole de la Loire | Famille dont le QF est inférieure à 700€ | Toutes les périodes | 6,70€ par jour pour l'accueil de loisirs, les séjours courts et les activités accessoires. 13€ par jour pour les séjours de vacances. | La MSA et l'accueil de loisirs sur présentation de l'attestation de droit. |
| La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) d'autres départements tel que la Saône et la Loire peuvent accorder des Chèques Vacances. | / | / | / | Renseignements auprès de la CAF de votre département. |
| La Jeunesse au Plein Air (JPA) développe, une politique d'aide aux départs en séjours pour les enfants qui ne partent pas en vacances, se renseigner auprès de l'accueil de loisirs. | / | / | / | Renseignements auprès de l'al intercommunal. |

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter : Myriam MELETON au **04 77 63 76 10**

ou par mail : accueilloisirs@charlieubelmont.com

Service Enfance Jeunesse

64 rue du Commerce

42670 BELMONT DE LA LOIRE

Site Internet : <http://www.charlieubelmont.com/>

22/02/2021